

Registre in-quarto de 96 feuillets; papier vergé; filigrane ; écu renfermant les initiales P. P. et surmontant le nom de lieu ARClE.. Reliure en parchemin, page d'un missel noté du XIVe siècle. (Ce registre ne contient que les minutes des délibérations.)

1635. (1er février-24 juin). — Fol. 4 v°. Condamnation de Pierre François Lenglois, docteur ès-droits, à une amende de 30 sols pour n'avoir pas assisté à la garde (5 février). — Fol. 8 v°. Réception comme citoyen d'Antoine Guillemin, de Morteau (9 février). — Fol. 10 v°. Poursuites contre le sieur Bonnoni pour avoir couru à cheval à travers la ville pendant le passage de la procession portant les reliques de saint Prothade, et avoir été irrévérencieux envers l'avocat fiscal qui venait l'arrêter en son logis. — On accepte en guise de réparation son offre d'une pièce de satin amaranthe brodée de bouquets d'argent de 50 aunes pour faire des ornements à l'église Saint-Pierre, plus une somme de 500 francs pour les pauvres de la cité (14 février). — Fol. 14. Désignation d'un boucher des malades pendant le Carême ; il ne pourra livrer de la viande sans une permission expresse signée du secrétaire ; il vendra le mouton 9 blancs et le veau 5 blancs la livre (21 février). — Fol. 17 v°. Réception comme citoyen d'Outhenin Jacoutey, d'Ornans, fourbisseur (28 février). — Fol. 24 v°. Versement de 800 francs pour les fortifications (13 mars). — Fol. 27 V°. Réception comme citoyen de Pierre Barbey, de Montbozon (19 mars). — Fol. 28. Visite faite aux gouverneurs par Léonel de Mandre, capitaine en la garnison de la cité, de retour dans la province depuis peu de jours : il les assure de son très humble service (21 mars). — Fol. 32 v°. — Fixation du prix des greniers de la cité à 22 gros, au lieu de 20 gros l'émine (26 mars). — Fol. 33. Nomination de Jean Richard comme receveur des pauvres en remplacement de Jacques Fluchard qui, malade, a demandé à être relevé de ses fonctions (27 mars). — Fol. 34 v°. — Demande faite au Chapitre de ne pas montrer le Saint Suaire à Pâques en raison des bruits de guerre et de la peste qui s'est déclarée dans des villages voisins (30 mars). — Fol. 42. Nouvelle de l'arrivée prochaine du prince de Cantecroix avec sa femme : on décide de lui faire une bienvenue, tant en mémoire de feu son père qu'en considération de sa mère et de l'affection qu'ils ont témoignée à la cité. Visite à sa mère, la marquise d'Autriche, pour connaître le jour de son arrivée : elle pense que, partant de Bruxelles le 3 avril, il arrivera à Besançon le mardi après Quasimodo. Quatre enseignes sortiront de la cité le jour de son arrivée et quatre gouverneurs iront à sa rencontre à cheval (14 avril). — Condamnation d'une empoisonneuse au bannissement perpétuel (15 avril). — Fol. 47 v°. Désignation de Claude-Antoine-Louis Buson, comme enseigne de la bannière du Bourg, en remplacement de son père le conseiller Buson (20 avril). — Fol. 48 v°. Décision portant que les gouverneurs pourvus des charges de capitaines, lieutenants ou enseignes auront le pas sur ceux qui, pourvus des mêmes charges, n'auraient pas la qualité de gouverneurs. — Fol. 49. Il sera fait présent à la princesse de Cantecroix de douze boîtes moitié dragées et moitié confitures sèches, chaque boîte étant de deux livres, et de deux douzaines de flambeaux blancs (21 avril). — Fol. 49 v°. Arrivée de la princesse de Cantecroix (22 avril). — Fol. 52. Requête du baron de Neustein, commissaire général en l'armée du général Gallas, demandant à la cité de contribuer au moins pour 2.000 rixdales aux besoins de l'armée qui se trouve actuellement sur les terres de Porrentruy et de Montbéliard, et qui est restée cinq jours sans manger de pain (25 avril). — Fol. 52 v°. Réunion des gouverneurs et des notables. La cité ne peut fournir la contribution demandée en raison des énormes dépenses causées par les pestes et la construction des fortifications (26 avril). — Fol. 58. Arrivée du duc de Lorraine ; quatre gouverneurs sont commis pour lui rendre visite (4 mai). — Fol. 59 v°. Demande du duc de Lorraine pour qu'on laisse ouverte quelque temps une porte de la cité, afin qu'il puisse sortir ; son maître d'hôtel vient dire qu'il a changé d'avis et ne sortira pas de la journée (6 mai). — Fol. 60. Visite au duc de Lorraine qui est sur son départ (7 mai). — Fol. 61. Décision portant que, pour avancer la « besongne » du fort de Saint Claude, quatre gouverneurs iront tous les jours et y resteront toute la journée pour encourager les ouvriers — Réception comme citoyen de Jean Laurent Astruc, religieux et procureur général de l'ordre de Saint-Antoine en Viennois, commandeur de la Facaudule; on le reçoit gratuitement (8 mai). — Fol. 64. Réforme de toutes les escadres des bannières (11 mai). — Fol. 64 v°. Fixation du prix du blé des greniers à deux francs au lieu de 22 gros l'émine (12 mai) — Fol. 66. Demande au Chapitre de ne pas faire l'ostension du Saint Suaire le dimanche suivant en raison des troubles de la région (16 mai). — Fol. 67 v°. « Duc de Lorene — Poudres P. du Loisir » (18 mai). — Fol. 69 v°. Arrivée dans la cité de l'abbé de Coursans, se disant envoyé du roi Très Chrétien au sujet de la confirmation du traité de neutralité (19 mai). — Fol. 70. Visite de l'abbé de Coursans au président de la semaine ; il demande une audience. — Les gouverneurs ne peuvent lui accorder une audience publique, car il n'a pas de lettre du Roi adressée à la cité, mais deux commis sont désignés pour l'aller visiter et entendre. On lui fait présent de six grands brocs de vin, moitié blanc et clairet « du meilleur. » Fol. 71. — Visite des commis à l'abbé de Coursans (la conversation n'est pas rapportée) (20 mai). — Fol. 74. Réception comme citoyen de Jean Channoz, maçon, de Quingey (23 mai). — Fol. 75. Visite de toutes les fortifications de la ville avec de Mandre le vieil qu'on a fait venir de Gray ; on dresse avec lui un état de tout ce qui est à réparer (24 mai). — Fol. 76 v°. Versement de 681 francs 8 gros pour les fortifications. — Dessin présenté par MM. Chevannay et Petremand, commis à l'administration du Saint-Esprit, du fort ou éperon que les gouverneurs désirent faire dresser contre la tour du Saint-Esprit, pour empêcher celle-ci de tomber en ruines ; ce travail sera fait aux frais de l'hôpital (26 mai). — Fol. 79 v°. Fixation du prix du blé dès greniers à 28 gros au lieu de 26 gros l'émine (2 juin). — Fol. 80. Lettre des officiers d'Amont avisant du passage près de Faucogney de 2.000 hommes de pied et de 40 cornettes

de chevaux, se disant Suédois, et allant rejoindre l'armée du maréchal de La Force : ils ont pillé les faubourgs de Faucogney (3 juin). — Fol. 81. Impôt établi par le Parlement sur chaque salignon du sel des ordinaires : 4 blancs par salignon pour les mois de mai, juin, juillet et août (6 juin). — Fol. 85. Réception comme citoyen de Claude Bradefert, de Geneuille (14 juin). — Fol. 87 v°. Réception comme potiers d'étain de Jean Montagu et Antoine Faibvre : il est rappelé aux potiers qu'ils doivent se conformer aux anciennes ordonnances de leur métier (19 juin). — Fol. 88. Versement de 1.178 francs pour les fortifications. — Présent de six grands brocs de vin au prince de Cantecroix désigné comme commis impérial aux prochaines élections. — Réception comme citoyen de Guillaume Durand de Dole, brodeur de profession ; il donne comme droit deux images en broderie de Saint Ferréol et de saint Ferjeux qui ont été placées dans la chambre du Conseil (20 juin). — Fol. 89 v°. Arrivée du procureur général Brun, envoyé exprès par l'Archevêque et la Cour, pour aviser d'une entreprise que les Français, sous le nom de Suédois, veulent tenter contre la cité. — On décide de lui donner une audience publique où il aura la place ordinaire des commis des gouverneurs de Bourgogne, c'est à-dire après les deux plus anciens gouverneurs. Brun fait observer au secrétaire qu'appartenant au corps de la Cour, il est commis au gouvernement. La question de préséance ne pouvant être réglée, il est décidé qu'on ne lui donnera pas séance et qu'on enverra deux commis pour l'entendre. Brun fait connaître que l'entreprise des Français doit avoir lieu aux environs de la Saint-Jean et offre les bons services des commis au gouvernement (21 juin). — Fol. 98. Décision portant que les élections se feront dans la même forme que l'année précédente (22 juin).